

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
18 mars 2021
n° 10 / 7899^e
pages 521 à 568



CHRONIQUE / Consommation

Nouvelle garantie de conformité dans la vente
au consommateur : l'heure des choix
(à propos de la transposition de la directive 2019/771/UE)
> Thomas Genicon

534

ÉDITORIAL

521 Entre Montesquieu et le *Journal officiel*, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 524 Bail commercial (crise sanitaire) : loyers dus pendant la fermeture administrative
- 524 Droit d'auteur (communication au public) : incorporation d'œuvres dans une page internet
- 525 Enrichissement sans cause (nouveau régime) : application dans le temps de la réforme
- 526 Testament (en cas d'aide à domicile) : inconstitutionnalité du régime
- 529 Impôt de solidarité sur la fortune (réduction) : holding animatrice de groupe

POINT DE VUE

532 Le vaccin contre l'instrumentalisation de la procédure de sauvegarde dans les financements structurés, Reinhard Dammann et Keyvan Malavielle

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 543 **Panorama** : Procédure civile, Natalie Fricero
- 555 **Notes** : Sûreté réelle pour autrui et procédure collective du constituant : le bénéficiaire de la sûreté n'est pas soumis à la discipline collective, note sous Com. 25 nov. 2020, David Robine
- 560 Navires de croisière et pollution atmosphérique : les capitaines en seraient-ils responsables ?, note sous Crim. 24 nov. 2020, Philippe Delebecque
- 564 La regrettable application du délai d'une condition suspensive à la promesse synallagmatique dans laquelle elle s'insère, note sous Civ. 3^e, 23 sept. 2020, Rana Chaaban

ENTRETIEN

568 Ghislain Poissonnier – Compétence de la Cour internationale de justice dans l'affaire *Iran c/ États-Unis* sur le nucléaire

DALLOZ

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



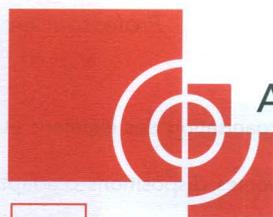
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

521

Entre Montesquieu
et le Journal officiel



ACTUALITÉS

524

DROIT DES AFFAIRES

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (crise sanitaire) :
loyers dus pendant la fermeture
administrative, *TJ Paris*, 25 févr. 2021

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (communication au public) :
incorporation d'œuvres dans une page
internet, *CJUE* 9 mars 2021

Société et marché financier

Dépôt des comptes (action en référé) :
cumul de textes applicables,
Com. 3 mars 2021

525

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Enrichissement sans cause
(nouveau régime) : application dans le temps
de la réforme, *Civ. 1^{re}*, 3 mars 2021

Vente (droit de préemption) : conditions
de substitution du bénéficiaire professionnel,
Civ. 3^e, 4 mars 2021

Assurance de responsabilité (garantie) :
réclamation pendant la garantie
subséquente, *Civ. 3^e*, 4 mars 2021

Famille-Personne-Succession

Testament (en cas d'aide à domicile) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 12 mars 2021

527

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Zone d'aménagement concerté
(suppression) : portée du cahier des charges,
Civ. 3^e, 4 mars 2021

Marché de travaux privé (garantie
de paiement) : cautionnement solidaire
d'ordre public, *Civ. 3^e*, 4 mars 2021

Démolition (vie privée) : intérêt à agir pour
le respect de l'article 8 de la Convention,
Civ. 3^e, 4 mars 2021

527

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Partie civile (omission de statuer) : nouvelle
saisine de la juridiction, *Crim.* 9 mars 2021

Secret de l'enquête (violation) : présence
d'une équipe de télévision, *Crim.* 9 mars 2021

Droits de la défense (mis en examen) :
libre communication avec son avocat,
Crim. 10 mars 2021

528

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Manifestation (procédé
de « l'encerclement ») : constitutionnalité
du régime, *Cons. const.*, 12 mars 2021

Fiscalité

Impôt de solidarité sur la fortune
(réduction) : holding animatrice de groupe,
Com. 3 mars 2021

529

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Représentant du personnel (heures
de délégation) : portée d'une dispense
d'activité, *Soc.* 3 mars 2021

529

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Immunité de juridiction (exception) :
preuve de l'absence de droit d'accès
à un tribunal, *Civ. 1^{re}*, 3 mars 2021

Exequatur (conditions) : contrôle
de la compétence indirecte du juge étranger,
Civ. 1^{re}, 3 mars 2021

Acte de procédure (vice de forme) :
erreur dans la mention du domicile,
Civ. 2^e, 4 mars 2021

Acte de procédure (signification) :
diligences à la charge de l'huissier de justice,
Civ. 2^e, 4 mars 2021

Impartialité (formation collégiale) :
portée du non-usage du droit de récusation,
Civ. 2^e, 4 mars 2021

POINT DE VUE

532

Le vaccin contre l'instrumentalisation de la procédure de sauvegarde dans les financements structurés par Reinhard Dammann et Keyvan Malavielle



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

534

Nouvelle garantie de conformité dans la vente au consommateur : l'heure des choix (à propos de la transposition de la directive 2019/771/UE) par Thomas Genicon

PANORAMA

543

Procédure civile janvier 2020 – janvier 2021 par Natalie Fricero

NOTES

555

Sûreté réelle pour autrui et procédure collective du constituant : le bénéficiaire de la sûreté n'est pas soumis à la discipline collective, note sous Com. 25 nov. 2020 par David Robine

560

Navires de croisière et pollution atmosphérique : les capitaines en seraient-ils responsables ?, note sous Crim. 24 nov. 2020 par Philippe Delebecque

564

La regrettable application du délai d'une condition suspensive à la promesse synallagmatique dans laquelle elle s'insère, note sous Civ. 3^e, 23 sept. 2020 par Rana Chaaban

1

2

3

ENTRETIEN

568

Ghislain Poissonnier – Compétence de la Cour internationale de justice dans l'affaire *Iran c/ États-Unis* sur le nucléaire

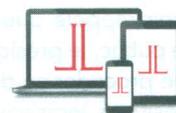
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr